Image not found or type unknown

Carte grise après séparation concubine

Par **Kert ESSOZE**, le **10/01/2018** à **19:44**

Bonjour,
Je me suis séparé de ma concubine il y a quelque mois.
Elle m'a laisser la voiture mais la carte grise est à son nom.

Donc la question est:

Vais-je payer le changement de nom sur la carte grise? Nous n'avons jamais été marié ni pacsé.
Nous avons juste eux des enfants enseon ne.

Merci

Par **Visiteur**, le **10/01/2018** à **20:46**

Bsr
"Nous avons juste eux des enfants"
Apparté... C'est le plus important,prenez soin d'eux.
Même si cela n'a aucun rapport...

Vous devez établir un certificat de cession à son nom et une demande d'immatriculation à votre nom.

Par **Kert ESSOZE**, le **11/01/2018** à **13:10**

Tout d'abord merci de votre réponse.
Mais cette démarche sera t elle payante?

Par **Visiteur**, le **11/01/2018** à **13:47**

Bonjour,
en fait il faut qu'elle vous cède officiellement la voiture; donc certif de cession dûment rempli entre elle et vous. Et vous faites changer la CG à votre nom ! Je ne vois pas ou est le

problème ? C'est une vente/cession entre particuliers !? du grand classique !

Par **Kert ESSOZE**, le **11/01/2018** à **14:02**

Tout d'abord merci de votre réponse.
Mais cette démarche sera t elle payante?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés